

# CONCOURS PHOTO "UN AIR DE FÊTE"

## • Article 1 : Objet

La Ville de Mehun-sur-Yèvre organise un concours photo **jusqu'au 15 mai 2024**.

Les meilleures photos, sélectionnées par un jury, seront imprimées sur des panneaux de 80x120 cm et exposées à partir du mois de juin dans les jardins du Duc Jean de Berry.

## • Article 2 : Participants et photographies

Ce concours a pour thème "**Un air de Fête**".

**Depuis la nuit des temps, on fait la fête. La fête au sens large est un ensemble d'évènements au sein de la famille, des amis ou de la collectivité. Du plus petit évènement au plus grand, tout peut être prétexte à faire la fête, de l'anniversaire du petit dernier jusqu'au bal du 14 juillet...**

**A vous d'imaginer ou de capter l'instant d'un "air de fête" !**

Le concours est gratuit, ouvert à tous sans condition d'âge. Pour les mineurs, l'accord du/des représentants légaux est nécessaire.

Les photos doivent être prises à Mehun sur Yèvre :

- photos de moins de 3 ans
- obligatoirement en couleur

- orientées soit en format portrait ou paysage

L'image présentée devra être conforme à la prise de vue originale, sans ajout ou retrait d'éléments étrangers à la scène photographiée, sans modification de flou, sans trucage ou autres techniques visant à modifier profondément l'image. Le recadrage est autorisé et la retouche numérique doit se limiter au nettoyage des poussières et à l'amélioration globale de l'image.

## • Article 3 : Conditions du concours

Les fichiers seront transmis uniquement par courriel. Seules les photos d'une taille minimale de 2480x3508 pixels et d'une résolution de 300dpi seront acceptées. Les photos doivent être de la meilleure résolution et de la meilleure qualité possible. Les images seront au format jpeg (qualité fine) et dans leur définition d'origine.

Chaque participant pourra présenter au maximum 3 photographies.

La Ville de Mehun-sur-Yèvre se charge de l'agrandissement des photos au format 80x120 cm.

## • Article 4 : Envoi

Les candidats feront parvenir en un seul envoi tous les éléments impérativement accompagnés de leurs coordonnées postales et téléphoniques.

L'adresse d'envoi est la suivante :

**pole.porcelaine@ville-mehun-sur-yevre.fr**

**Réception des photos jusqu'au 15 mai 2024 inclus.**

Les photographies **reçues après la date de clôture ne seront plus acceptées.**

## • Article 5 : Droits des tiers

En participant à ce concours, le photographe déclare être **en possession des droits liés aux images présentées et de l'accord des personnes photographiées (la Ville de Mehun-sur-Yèvre se réserve le droit de demander les dites autorisations).**

En cas de contestation, quelle qu'en soit la nature, seule la responsabilité des participants pourra être engagée.

## • Article 6 : Utilisation des photos

L'auteur d'une photographie sélectionnée accepte la présentation de tout ou une partie de son œuvre pour l'exposition. Il autorise par ailleurs la Ville de Mehun-sur-Yèvre à présenter et reproduire la ou les photo(s) dans le cadre de ses actions de communication :

journal municipal, Facebook, site internet, affiches et dépliants, panneaupocket, presse.

L'oeuvre est déclarée sans valeur commerciale.

**Pour tous renseignements, contactez le service culturel de la Ville de Mehun-sur-Yèvre au 02 48 57 06 19 ou bien consultez le site internet [www.ville-mehun-sur-yevre.fr](http://www.ville-mehun-sur-yevre.fr)**

# CONCOURS PHOTO "UN AIR DE FÊTE"

## BULLETIN D'INSCRIPTION

Madame, Monsieur (rayer les mentions inutiles)

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tél\* :

Adresse mail\* :

Description du sujet photographié + situation du sujet (adresse, site...) + date de la prise de vue :

- Photo 1 :
- Photo 2 :
- Photo 3 :

Je soussigné(e) :

- 1- Certifie ne pas être ou ne pas avoir été photographe professionnel
- 2- Déclare avoir pris connaissance du règlement du concours et y adhérer de façon pleine et entière.

Fait à :

Le :

Signature\*\*

(précédée de la mention "lu et approuvé")

\*Mention obligatoire

\*\*Pour les mineurs, nom et signature des personnes responsables

**La ou les photos ne seront pas acceptées si le bulletin est incomplet et/ou illisible**

**Les candidatures doivent obligatoirement être accompagnées du bulletin ci-joint dûment rempli pour être enregistrées.**

**Le fait de participer à ce concours entraîne l'acceptation pleine et entière de ce présent règlement.**







**CONCOURS PHOTO**  
**"UN AIR DE FÊTE"**

